

**Arrêté municipal
N°2022/62**

**COMMUNE DE CERVENS
EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTES DU MAIRE**

Envoyé en préfecture le 12/09/2022
Reçu en préfecture le 12/09/2022
Affiché le 12/09/2022
ID : 074-217400530-20220830-A202208_62-AI

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A M.
CHRISTOPHE CHATEL 1^{ER} ADJOINT (MODIFICATION N°2)**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CERVENS,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs des ses adjoints et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil municipal ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret no 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le procès verbal de l'élection du Maire et des Adjointes et du tableau du Conseil Municipal dressés le 25 mai 2020 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2020-13 du 25 mai 2020 fixant à 4 le nombre des adjoints ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2022-39 du 30/08/2022,

Vu l'arrêté du Maire n°2021-04 du 16 juillet 2021 modifié ;

Considérant que pour le bon fonctionnement des services il convient de donner délégation de fonctions aux adjoints ;

Considérant qu'il convient de compléter l'arrêté du Maire n°2021-04,

ARRETE

ARTICLE 1ER

L'arrêté n°2021-04 du 16 juillet 2021 EST ABROGÉ et remplacé par le présent arrêté.

ARTICLE 2

A compter du 30 août 2022, il est donné délégation à **Monsieur Christophe CHATEL, 1^{er} adjoint**, chargé des domaines suivants :

- ◆ Urbanisme,
- ◆ Voirie communale
- ◆ Cimetière
- ◆ Réseaux
- ◆ Environnement en matière des déchets/ forêt/ espaces verts
- ◆ Festivités
- ◆ Correspondant défense

Pour lesquels il exercera les fonctions suivantes :

Dans le domaine de l'urbanisme

- Suivi et contrôle des travaux
- Suivi des délivrances des autorisations d'occupation des sols et des demandes de certificats et de renseignements d'urbanisme.
- Suivi des contentieux liés à l'urbanisme et procédures d'infractions aux règlements d'urbanisme
- Représentant de la commune pour les délimitations/ bornages / emprises physiques concernant les propriétés communales publiques et privées.

Arrêté du Maire :
Délégations de fonction et de signature 1er adjt
N 2022/62 (modification n°2)

Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le 12/09/2022

ID : 074-217400530-20220830-A202208_62-AI

Dans les domaines de la voirie

- Suivi et gestion :
 - o Des chantiers de voirie communale
 - o De l'embellissement de la commune (fleurissement/ illuminations)
- Responsable de l'organisation et du suivi du travail des agents affectés à la voirie communale (suivi relationnel, planning de travail, mise en place de procédure de communication avec les élus, définition et évolution des postes de travail).
- Contrôle et gestion du bâtiment des services techniques et du hangar de Pessinges.

Dans le domaine du cimetière

- Suivi et gestion :
 - o Des concessions, des caveaux
 - o Des travaux en lien avec les services des pompes funèbres
- Suivi du règlement

Dans le domaine des réseaux

- Suivi et gestion :
 - o De l'éclairage public (maintenance, intervention, dommages)
 - o Des réseaux : électriques, téléphoniques,

Dans le domaine de l'environnement

- Suivi et gestions :
 - o Des espaces verts
 - o Des coupes de bois,
 - o Des baux ruraux et jardins communaux
- Suivi des programmes annuels d'entretien de la forêt communale
- Relation avec l'ONF
- Suivi de l'environnement en matière des déchets, des ordures ménagères du tri sélectif
- Responsable du développement économique au niveau communal

Dans le domaine des festivités

- En collaboration avec Mme Coralie Décombard, 3^{ème} adjointe, organisation des manifestations communales

En outre :

- ◆ Référent pour « Thonon Agglomération » au nom de la commune de Cervens pour les domaines dans lesquels il exerce les fonctions déléguées
- ◆ Représentation du Maire aux commissions communales dans les domaines qui lui sont délégués
- ◆ Correspondant défense de la commune auprès du ministère de la défense.

ARTICLE 3 -

En cas d'absence ou d'empêchement du Maire, il est donné délégation de signature à monsieur Christophe CHATEL 1^{er} adjoint au Maire pour signer :

- Les pièces comptables afférentes à la liquidation des recettes, à l'émission des ordres de recouvrer, à l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses.
- Tout courrier échangé entre la mairie et les administrations (Etat, Département, etc.) dans les limites fixées par la loi.

Arrêté du Maire :
Délégations de fonction et de signature 1er adjt
N 2022/62 (modification n°2)

- Toutes les décisions en matière d'autorisations du droit du sol (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir) ainsi que les certificats d'urbanisme opérationnels.

ARTICLE 4 -

Il est donné délégation de signature à M. Christophe CHATEL, 1^{er} adjoint au Maire, dans les fonctions qui lui ont été déléguées pour signer :

- Les courriers adressés aux administrés,
- Les convocations aux commissions
- Les autorisations nécessaires au fonctionnement des services
- Les documents nécessaires à la délimitation des propriétés communales publiques et privées
- Les décisions d'urbanisme concernant les déclarations préalables de travaux et les certificats d'urbanisme d'information.

Ces fonctions seront comme celles prévues à l'art. 1er ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

ARTICLE 5 -

Pour l'exercice de ces délégations, Monsieur Christophe CHATEL respectera le formalisme suivant :

« pour le Maire et par délégation, l'adjoint (nature de la délégation) » (nom, prénom)

ARTICLE 6 -

Monsieur Christophe CHATEL est informé des fonctions qui lui sont déléguées.

ARTICLE 7 -

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

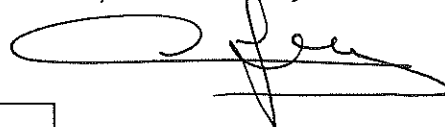
- Monsieur le Préfet ;
- La responsable de la Trésorerie de Thonon les Bains ;
- Et notifié à l'intéressé.

Fait à Cervens le 30 août 2022
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Gil THOMAS



Notifié le **15 SEP. 2022**
Christophe CHATEL 1^{er} adjoint



Certifié exécutoire

Envoyé en préfecture le 12/09/2022
Reçu en préfecture le 12/09/2022
Affiché le 12/09/2022 **SLD**
ID : 074-217400530-20220830-A202208_62-AI

Le Maire Gil THOMAS

